

RÈGLEMENT
TRAIL DES DRAILLES DU MERCANTOUR
DIMANCHE 05/08/2018

Art. 1 PRÉSENTATION

RUN & FUN in FAMILY ORGANISATION organise le Trail des Drailles du Mercantour.

Distance de 40 KM avec 1800m de D+ sur routes, chemins et sentiers entre mer et montagne.

Art. 2 LIEU

Départ 8h00 sur la place du château Médiéval de Roquebrune (06).

Art. 3 ASSURANCE (voir règlement général)

Art. 4 SÉCURITÉ (voir règlement général)

Art. 5 RESPONSABILITÉ (voir règlement général)

Art. 6 MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

•FRAIS D'INSCRIPTIONS :

20€ jusqu'au 01/07/2018

25€ après cette date dans la limite des dossards disponibles (500)

Avec votre inscription vous recevrez :

Un tee-shirt technique logoté FUN & RUN in FAMILY, le dossard, l'accès aux postes de ravitaillement pendant et après la course et pour les meilleurs des nombreuses récompenses sur les podiums.

PIECES A FOURNIR :

- Cette épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés à partir de 18 ans.
- La participation à cette épreuve est subordonnée à la présentation d'une licence FFA, FFTRI en cours de validité ou à la présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique « de la course pédestre en compétition » ou « de l'athlétisme en compétition ». Ce certificat doit dater de moins d'un an à la date de la course.

Tout certificat portant un autre libellé ne sera pas pris en compte.

Vous pouvez vous inscrire:

- Par courrier avec le bulletin d'inscription téléchargeable sur le site internet: mon-site.com
- Par internet sur www.le-sportif.com

Tout dossier d'inscription incomplet sera rejeté.

En cas d'annulation, nous ne procéderons à aucun remboursement. Les frais d'inscriptions serviront à rembourser les sommes engagées et s'il reste des bénéficiaires ils seront attribués à une association caritative partenaire de l'événement.

Art. 7 RETRAIT DES DOSSARDS

- Le dossards pour **LES DRAILLES DU MERCANTOUR** seront disponibles le samedi 04/08/2018 sous le chapiteau de 18h00 à 20h00 et le dimanche 05/08/2017 sur le départ à compter de 06h00.

Courses Limitées à 500 participants.

Art. 8 RÉGLEMENTATION

PARCOURS :

Un vrai parcours de trail avec des paysages magiques entre mer et montagne.

MATERIEL OBLIGATOIRE :

Réserve d'eau minimum 500 ml.

Chaussure de Trail Running.

Téléphone portable.

RAVITAILLEMENTS :

Un point d'eau sera positionné au 9^{ème} Km, un ravitaillement sera proposé au 15^{ème} km, au 25^{ème} et au 35^{ème} Km.

DECHETS PARCOURS :

Attention vous ne devez pas jeter de déchets sur le parcours. Si cet acte est constaté par un organisateur nous prononcerons à une disqualification.

BALISAGE :

Le balisage sera matérialisé par de la rubalise et de la bombe de couleurs jaune fluo. Si vous ne voyez pas ni de bombe, ni de rubalise pendant 200m c'est que vous vous êtes égarés.

Faites demi-tour !

SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Des équipes médicales seront présentes

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Des secouristes seront également présents tout au long du parcours.

Les médecins sont habilités à mettre hors épreuve toute personne inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les personnes qu'ils jugeront en danger.

BARRIÈRES HORAIRES :

Vous avez 10h Max pour parcourir les 40 km, une barrière horaire sera placée au 20^{ème} km. A partir de 5h00 de course les coureurs seront orientés vers une fin de parcours plus courte et moins difficile. Par contre les coureurs concernés par cette orientation ne pourront prétendre à un podium quelque soit leur catégorie.

MODIFICATIONS DU PARCOURS / ANNULATION DE L'ÉPREUVE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, sans préavis. En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter la manifestation.

Le départ pourra être reporté ou annulé.

L'annulation, le report ou la modification de l'épreuve n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription.

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le responsable du parcours, l'organisateur ainsi que le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'Organisation.

RECOMPENSES ET CLASSEMENTS:

Un classement scratch homme et femme puis les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés à l'issue de la course.

La remise des prix aura lieu à l'arrivée à 16h00.

Art. 09 IMAGE (voir règlement général)

Art. 10 DONNÉES PERSONNELLES (voir règlement général)

Art. 11 ENGAGEMENTS

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du règlement général des RUN & FUN in FAMILY et du TRAIL DES DRAILLES DU MERCANTOUR et l'accepte dans son intégralité.